



Ville de Trois-Pistoles

---

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, que :

Le conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles aura à statuer sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi **11 mars 2024 à 19h30**, à la salle Édith-Martin au Centre culturel sis au 145 rue de l'aréna à Trois-Pistoles.

**Objet : Immeuble sis au 615, chemin des Islets**

La demande consiste à rendre réputé conforme la profondeur de la galerie avant. La galerie avant a une profondeur de 4,31 m à partir du mur avant du bâtiment arrière au lieu de 4 m tel qu'exigé à l'article 6.3 du règlement no 591 de zonage.

Toute personne désirant s'opposer à cette demande doit le faire par écrit, en motivant les raisons de celle-ci ou en se présentant à la séance du conseil municipal prévue le 11 mars 2024.

Pour toute information, vous pouvez joindre madame Catherine Fiset, greffière, par courriel à [greffe@ville-trois-pistoles.ca](mailto:greffe@ville-trois-pistoles.ca) ou par téléphone au (418) 851-1995, poste 4226.

Donné à Trois-Pistoles, ce 23<sup>e</sup> jour de février 2024.

*Original signé*

Catherine Fiset, LL. B.  
Greffière